



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Broc – Echarlens – Gruyères – Marsens – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025
DE 07H30 À 07H50, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

PROCES-VERBAL N° 2025/01

Présents :

- M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Samuel BARRAS, Vice-Président, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon

- M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Vice-Syndic de Morlon
- M. Jean-Michel BAYS, Délégué et Conseiller communal de Marsens
- Mme Laurence CORMINBOEUF, Délégué et Conseillère communale de Le Pâquier
- M. Julien DESCHENAUX, Conseiller communal de Broc
- M. Jean-Pierre DOUTAZ, Syndic de la Commune de Gruyères
- M. Patrick DUMARTHERAY, Délégué et Conseiller communal de Vuadens
- M. Laurent GREMAUD, Délégué et Syndic de la Commune d'Echarlens
- Mme Sabine GUILLET, Déléguée et Conseillère communale de Riaz
- M. Nicolas PASQUIER, Délégué et Conseiller communal de Bulle
- M. David SEYDOUX, Délégué et Vice-Syndic de Bulle
- Mme Estelle ZERMATTEN, Délégués et Conseillère communale de Bulle

- Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle
- Mme Erika MORAND, Vice-Présidente du Comité de direction et Vice-Syndique de Le Pâquier
- M. Frédéric BUSSARD, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Gruyères
- M. Claude CRETTON, Membre du Comité de direction et Syndic de la Commune de Broc
- Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR, Membre du Comité de direction et Syndique de la Commune de Marsens
- M. Alain HEIMO, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Vuadens
- M. François ROBADEY, Membre du Comité de direction et Vice-Syndic de la Commune d'Echarlens

- M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

- M. Philippe HUWILER, Journaliste à La Gruyère
- M. Stéphane SANCHEZ, Journaliste à La Liberté

- M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle
- Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

Excusés :

- M. Wolfram SCHUWEY, Conseiller communal de Riaz
- Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)
- Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences _____	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2024/03 du 3 octobre 2024	3
3. Election de nouveaux délégués pour la Commune de Broc et la Commune de Gruyères à l'Assemblée des délégués _____	3
4. Election d'un nouveau membre pour la commune de Riaz au Comité de direction	3
5. Examen et approbation des comptes 2024	3
6. Adoption du plan directeur d'agglomération / PA5	9
7. Divers	11

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (15 voix) :

M. Nicolas PASQUIER, Conseiller communal de Bulle

M. David SEYDOUX, Délégué et Vice-Syndic de Bulle

Mme Estelle ZERMATTEN, Délégués et Conseillère communale de Bulle

Commune de Broc (3 voix) :

M. Julien DESCHENAUX, Conseiller communal de Broc

Commune d'Echarlens (1 voix) :

M. Laurent GREMAUD, Syndic de la Commune d'Echarlens

Commune de Gruyères (2 voix) :

M. Jean-Pierre DOUTAZ, Syndic de la Commune de Gruyères

Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

Mme Laurence CORMINBOEUF, Conseillère communale Le Pâquier

Commune de Marsens (2 voix) :

M. Jean-Michel BAYS, Conseiller communal de Marsens

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon

Commune de Riaz (3 voix) :

Mme Sabine GUILLET, Conseillère communale de Riaz

Commune de Vuadens (3 voix) :

M. Pierre DUMARTHERAY, Conseiller communal de Vuadens

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2024/03 du 3 octobre 2024

M. le Préfet, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2024/03 de la séance du 3 octobre 2024.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal n° 2024/03 de la séance du 3 octobre 2024, avec remerciements à son auteur.**

3. Election de nouveaux délégués pour la Commune de Broc et la Commune de Gruyères à l'Assemblée des délégués

M. le Préfet informe l'Assemblée des délégués de M. Jonas Clerc, Délégué de l'Assemblée des délégués pour la Commune de Broc, ainsi que de M. Pierre Lombardo, Délégué de l'Assemblée des délégués pour la Commune de Gruyères. Les délégués vont devoir procéder à l'élection de deux nouveaux délégués.

- La Commune de Broc propose M. Julien Deschenaux, Conseiller communal.
- La Commune de Gruyères propose M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic

Sans autre contreproposition, il est demandé aux délégués d'élire ces deux nouveaux délégués de l'Assemblée des délégués, par acclamation.

M. le Préfet souhaite la bienvenue à MM. Deschenaux et Doutaz dans leur nouvelle fonction.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents :**
 - **Prend note des départs de M. Jonas Clerc, Délégué de l'Assemblée des délégués pour la Commune de Broc ainsi que M. Pierre Lombardo, Délégué de l'Assemblée des délégués pour la Commune de Gruyères.**
 - **Élit M. Julien Deschenaux, Conseiller communal à Broc ainsi que M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic de la Commune de Gruyères, en tant que délégués de l'Assemblée des délégués jusqu'au prochain changement de législature en 2026.**

4. Election d'un nouveau membre pour la commune de Riaz au Comité de direction

M. le Préfet informe l'Assemblée que la Commune de Riaz propose M. Wolfram Schuwey, Conseiller communal, en remplacement de Mme Sylvie Bosson, qui a quitté le Conseil communal de Riaz ainsi que le Comité de direction à fin décembre 2024.

Il indique que M. Wolfram Schuwey, Conseiller communal à Riaz, étant dans l'impossibilité de participer à cette assemblée, devait rejoindre la séance par Teams. Il semblerait que des difficultés techniques sont rencontrées. Il est par conséquent excusé.

Sans autre contreproposition, il est demandé aux délégués d'élire ce nouveau membre du Comité de direction, par acclamation.

M. le Préfet souhaite la bienvenue à M. Schuwey dans sa nouvelle fonction et demande à Mme la Secrétaire d'informer M. Schuwey de son élection et de lui transmettre les félicitations de l'Assemblée des délégués.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, élit M. Wolfram Schuwey, Conseiller communal de Riaz, en tant que membre du Comité de direction, en remplacement de Mme Sylvie Bosson, jusqu'au prochain changement de législature en 2026.**

5. Examen et approbation des comptes 2024

M. le Préfet cède la parole à M. Nicolas Bardy pour la présentation des comptes de l'exercice 2024 de Mobul.

M. N. Bardy donne lecture et commente le rapport de gestion des comptes 2024.

RESULTAT

Les charges du compte de résultats s'élèvent à Fr. 3'607'234.97. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 3'593'100.00. L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 14'134.97.

Les participations des communes prévues au budget 2024 leur ont été facturées pour un montant de Fr. 1'773'100.00. S'ajoute à cela le solde à reverser aux communes, les subventions cantonales pour un montant de Fr. 1'946'405.90, ainsi que des intérêts perçus pour Fr. 11'114.92 qui représentent un total des produits de Fr. 3'607'234.97.

Le résultat net du compte de résultats, avant comptabilisation des soldes aux communes, fait apparaître un excédent de produits de Fr. 123'385.85. Le montant final nécessaire à l'équilibre des comptes sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Par rapport au budget, nous signalons seulement les écarts significatifs, à savoir :

	Budget	Comptes	Différences
Dépenses			
Traitements et jetons de présence (0120.3000.00)	6'000.00	8'015.00	+2'015.00
Mandat administratif (0220.3130.03)	160'000.00	155'215.85	-4'484.15
Contrats de prestations (6220.3130.00)	3'300'000.00	3'338'177.22	+38'177.22
Honoraires et frais d'étude (6220.3132.00)	40'000.00	34'416.65	-5'583.35
Entretien du réseau (6220.3141.00)	10'000.00	0.00	-10'000.00
Honoraires et frais d'étude – Aménagement (7900.3132.00)	40'000.00	16'584.90	-23'415.10
Honoraires et frais d'étude - Mobilité (7900.3320.90)	0.00	21'100.45	+21'100.45
Recettes			
Subventions cantonales pour les études (6220.4631.10)	20'000.00	17'209.00	-2'791.00
Subventions cantonales pour les études (7900.4631.10)	0.00	10'550.00	10'550.00
Subventions cantonales pour l'exploit. (6220.4631.20)	1'800'000.00	1'918'646.90	+118'646.90

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	166'658.30		173'200.00		97'323.55	
01	Législatif et exécutif	10'344.60		9'200.00		18'590.85	
011	Législatif	2'075.50		2'200.00		2'067.85	
0110	Législatif	2'075.50		2'200.00		2'067.85	
0110.3132.00	Honoraires - Fiduciaire	2'075.50		2'200.00		2'067.85	

Chapitre 01 – Législatif et Exécutif

Les jetons de présence s'élèvent à CHF 8'015.00 alors qu'un montant de CHF 6'000.00 était inscrit au budget. La différence est notamment due à plusieurs séances complémentaires nécessaires durant l'année 2024 (assemblée des délégués en janvier 2024 pour l'élection des nouveaux délégués et membres des nouvelles communes, séances concernant l'extension de la ligne de bus 201) impliquant la représentation d'un ou plusieurs membres du Comité de direction. Le budget sous-estimait, par ailleurs, l'augmentation des jetons de présence liée à l'ajout de quatre nouveaux membres du Comité de direction.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
012	Exécutif	8'269.10		7'000.00		16'523.00	
0120	Exécutif	8'269.10		7'000.00		16'523.00	
0120.3000.00	Traitements et jetons de présence	8'015.00		6'000.00		15'926.50	
0120.3170.00	Frais de représentation	254.10		1'000.00		596.50	
02	Services généraux	156'313.70		164'000.00		78'732.70	
022	Services généraux	156'313.70		164'000.00		78'732.70	
0220	Administration générale	156'313.70		164'000.00		78'732.70	
0220.3100.00	Fournitures de bureau			300.00		138.95	
0220.3102.00	Imprimés, publications	393.30		1'000.00		755.55	
0220.3130.00	Frais bancaires et postaux	83.40		200.00		68.70	
0220.3130.01	Frais de port	98.80		500.00		372.60	
0220.3130.02	Honoraires divers	378.35		1'000.00			
0220.3130.03	Mandat administratif	155'215.85		160'000.00		77'396.90	
0220.3130.04	Emoluments de chancellerie et divers	144.00		1'000.00			

Chapitre 02 – Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à CHF 155'215.85 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2024. Le budget prévu pour ce poste était de Fr 160'000.00.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 393.30 qui correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'607.35		3'200.00		1'351.15	
33	Médias	2'607.35		3'200.00		1'351.15	
332	Mass media	2'607.35		3'200.00		1'351.15	
3320	Mass media (en général)	2'607.35		3'200.00		1'351.15	
3320.3130.00	Frais internet	2'607.35		2'000.00		1'157.30	
3320.3130.01	Communication générale			1'200.00		193.85	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'372'883.97	1'935'855.90	3'351'700.00	1'820'000.00	3'211'379.20	1'894'674.50
62	Transports publics	3'372'593.87	1'935'855.90	3'351'500.00	1'820'000.00	3'211'120.70	1'894'674.50
622	Trafic régional et d'agglomération	3'372'593.87	1'935'855.90	3'351'500.00	1'820'000.00	3'211'120.70	1'894'674.50
6220	Trafic régional et d'agglomération	3'372'593.87	1'935'855.90	3'351'500.00	1'820'000.00	3'211'120.70	1'894'674.50
6220.3130.00	Contrats de prestations	3'338'177.22		3'300'000.00		3'124'113.50	
6220.3130.01	Communication générale			1'000.00			
6220.3130.02	Emoluments de chancellerie divers			500.00			
6220.3132.00	Honoraires et frais d'étude	34'416.65		40'000.00		87'007.20	
6220.3141.00	Entretien du réseau			10'000.00			
6220.4631.10	Subventions cantonales pour les études		17'209.00		20'000.00		40'823.00
6220.4631.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'918'646.90		1'800'000.00		1'853'851.50
63	Trafic, autres	290.10		200.00		258.50	
634	Planification générale des transports	290.10		200.00		258.50	
6340	Planification générale des transports	290.10		200.00		258.50	
6340.3130.00	Frais internet	290.10		200.00		258.50	

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Les frais internet représentent un montant de CHF 2'607.35 (budget CHF 2'000.00) et la communication générale un montant de CHF 0.00 (Budget CHF 1'000.00).

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Pour l'entretien du réseau (6220.3141.00), aucun montant n'a été enregistré. Le budget de CHF 10'000.00 n'a pas été utilisé car aucun aménagement provisoire n'a dû être réalisé en 2024.

Les honoraires et les frais d'études (6220.3132.00) s'élèvent à CHF 34'416.65. La participation du canton aux études concernant les transports publics (6220.4631.10) se chiffre à CHF 17'209.00. Ces montants sont inférieurs au budget car les études de mobilité sans lien avec les transports publics ont été imputées au compte n°7900.3132.01 de manière à être pris en charge par les neuf communes de l'agglomération et pas uniquement par les communes desservies par le réseau de bus Mobul.

Le montant du compte « contrat de prestations » s'élève à CHF 3'338'177.22 pour un budget de CHF 3'300'000.00. Ce contrat comprend les prestations des 3 lignes urbaines pour un montant arrêté à CHF 3'330'000.00, les prestations Bull'Bouge 2024 pour un montant de CHF 1'400.00 ainsi que la mise en place du système QMS pour un montant de CHF 6'777.22.

La subvention cantonale représente CHF 1'918'646.90, budgétisée à CHF 1'800'000.00. La différence de CHF 118'646.90 couvre largement le surplus de l'offre de prestation.

Il rappelle qu'à partir de 2025, vu que Mobul et le canton sont commanditaires, le financement du canton ne sera plus indiqué. Seul le montant à charge de Mobul sera mentionné.

Un montant de CHF 290.10 a été facturé pour la mise à jour des horaires 2024-2025 sur le site.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TI	65'085.35	10'550.00	65'000.00		79'879.40	
79	Aménagement du territoire	65'085.35	10'550.00	65'000.00		79'879.40	
790	Aménagement du territoire	65'085.35	10'550.00	65'000.00		79'879.40	
7900	Aménagement du territoire (en général)	65'085.35	10'550.00	65'000.00		79'879.40	
7900.3132.00	Honoraires et frais d'étude - Aménagement	16'584.90		40'000.00		52'479.40	
7900.3132.01	Honoraires et frais d'étude - Mobilité	21'100.45					
7900.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	27'400.00		25'000.00		27'400.00	
7900.4631.10	Subventions cantonales pour les études		10'550.00				
9	FINANCES ET IMPÔTS		1'660'829.07		1'773'100.00		1'495'258.80
96	Administration de la fortune et de la dette		11'114.92				6'469.34
961	Intérêts		11'114.92				6'469.34
9610	Intérêts		11'114.92				6'469.34
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		11'114.92				6'469.34
99	Postes non ventilables		1'649'714.15		1'773'100.00		1'488'789.46
990	Participations des communes		1'649'714.15		1'773'100.00		1'488'789.46
9900	Participations des communes		1'649'714.15		1'773'100.00		1'488'789.46
9900.4612.01	Participation de la commune de Bulle - administration		120'458.08		139'758.00		115'861.26
9900.4612.02	Participation de la commune de Morlon - administration		3'115.00		3'535.00		2'945.80
9900.4612.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		5'975.00		6'942.00		5'789.95
9900.4612.04	Participation de la commune de Riaz - administration		12'280.00		14'721.00		12'231.50
9900.4612.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		10'612.00		12'375.00		10'251.25
9900.4612.06	Participation de la commune de Broc - administration		10'393.00		12'757.00		
9900.4612.07	Participation de la commune de Echarlens - administration		3'632.00		4'370.00		
9900.4612.08	Participation de la commune de Gruyères - administration		9'892.00		11'536.00		
9900.4612.09	Participation de la commune de Marsens - administration		8'929.00		10'406.00		
9900.4612.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'181'738.07		1'256'191.00		1'079'867.70
9900.4612.12	Participation de la commune de Morlon - transports		30'686.50		31'782.00		27'321.00
9900.4612.14	Participation de la commune de Riaz - transports		120'541.00		132'401.00		113'816.45
9900.4612.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		104'187.00		111'326.00		95'699.55
9900.4612.21	Participation de la commune de Bulle - amortissements		21'649.00		19'701.00		19'745.00
9900.4612.22	Participation de la commune de Morlon - amortissements		435.50		498.00		485.00
9900.4612.23	Participation de la commune de Pâquier - amortissements		1'074.00		979.00		950.00
9900.4612.24	Participation de la commune de Riaz - amortissements		2'208.00		2'076.00		2'060.00
9900.4612.25	Participation de la commune de Vuadens - amortissements		1'000.00		1'746.00		1'765.00

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les honoraires en lien avec les études générales d'aménagement du territoire (7900.3132.00) se montent à CHF 16'584.90 et les honoraires relatifs aux études de mobilité (7900.3132.01) se montent à CHF 21'100.45. Ces honoraires comprennent le soutien technique au Comité de direction. Une participation du canton aux études concernant le trafic d'agglomération (7900.4631.10) a été reçue pour CHF 10'550.00. Ces deux derniers comptes n'étaient pas prévus au budget mais les montants étaient planifiés respectivement dans les comptes n°6220.3132.00 et 6220.4631.10. Le montant total des honoraires des études transports publics, mobilité et aménagement du territoire est de CHF 72'102.00 pour un budget total de CHF 80'000.00.

Le montant de CHF 27'400.00 représente la 2^{ème} tranche d'amortissement du crédit d'étude pour la vision d'ensemble du pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4).

Chapitre 9 – Finances et impôts

Les acomptes pour les participations des communes s'élèvent à CHF 1'773'100.00 et ont déjà été facturés. Le solde final, en faveur des communes, de CHF 123'385.85 sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués.

Comme indiqué précédemment, les participations des communes ont été divisées en deux parties, administration et transports, étant donné que les communes de Broc, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier et Marsens n'étaient pas desservies par le réseau de bus Mobul en 2024 et ne participent donc pas aux frais liés aux transports.

INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	472'326.00	620'649.00	2'300'662.00	2'300'662.00	5'960'016.00	1'932'459.00
61	Circulation routière	472'326.00	620'649.00	2'300'662.00	2'300'662.00	5'960'016.00	1'932'459.00
615	Routes communales	472'326.00	620'649.00	2'300'662.00	2'300'662.00	5'960'016.00	1'932'459.00
6150	Routes communales	472'326.00	620'649.00	2'300'662.00	2'300'662.00	5'960'016.00	1'932'459.00
	6150.5620.05 Bulle - M4 - Entrée Ouest (Rue de Vevey) - Subv. Mobul			116'842.00			
	6150.5620.39 Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv. Mobul			9'199.00			
	6150.5620.64 Vuadens - M11 - Réaménag.traversée Vuadens			46'907.00			
	6150.5620.80 Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combes - Subv.Mobul			185'984.00			
	6150.5620.81 Vuadens - A1 - Voie verte Planchy-Vuadens - Subv.Mobul			101'200.00			
	6150.5720.05 Bulle - M4 - Entrée Ouest (Rue de Vevey) - Subv.Féd.Redistr.			467'368.00			
	6150.5720.17 Bulle - M19(c) - MD Tr. Coude-Pépinrière - Subv.Féd.Redistr.					60'000.00	
	6150.5720.18 Bulle - M19(d) - MD Ch. Pépinrière - Subv.Féd.Redistr.					60'800.00	
	6150.5720.19 Bulle - M19(e) - MD Granges-Rue de Vevey - Subv.Féd.Redistr.					159'200.00	
	6150.5720.22 Bulle - M20(c) - MD Tr. Champ-Barby-LTT - Subv.Féd.Redistr.					122'400.00	
	6150.5720.39 Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv.Féd.Redistr.			36'795.00			
	6150.5720.44 Vuadens - M16(b) - Arrêt ZI-Gare - Subv.Féd.Redistr.	43'200.00					
	6150.5720.53 Bulle - 6.3 - Voie verte - Subv.Féd.Redistr.					1'031'200.00	
	6150.5720.64 Vuadens - M11 - Réaménag.trav.Vuadens - Subv.Féd.Redistr.			187'629.00			
	6150.5720.66 Vuadens - M16(a) - Terminus Z.I.Vuadens - Subv.Féd.Redistr.	48'800.00					
	6150.5720.68 Vuadens - M16(c) - Arrêt Sur le Dally - Subv.Féd.Redistr.	53'600.00					
	6150.5720.80 Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combes - Subv.féd.red.			743'938.00			
	6150.5720.81 Vuadens - A1 - Voie verte Planchy-Vuadens - Subv.féd.red			404'800.00			
	6150.5721.00 Subventions cantonales redistribuées	326'726.00				4'526'416.00	
	6150.6110.01 Participation de la commune de Bulle PA1				139'254.00		
	6150.6110.02 Participation de la commune de Morlon PA1				3'590.00		
	6150.6110.03 Participation de la commune du Pâquier PA1				6'304.00		
	6150.6110.04 Participation de la commune de Riaz PA1				13'119.00		
	6150.6110.05 Participation de la commune de Vuadens PA1				10'681.00		
	6150.6110.11 Participation de la commune de Bulle PA4				227'402.00		
	6150.6110.12 Participation de la commune de Morlon PA4				5'505.00		
	6150.6110.13 Participation de la commune du Pâquier PA4				10'837.00		
	6150.6110.14 Participation de la commune de Riaz PA4				23'549.00		
	6150.6110.15 Participation de la commune de Vuadens PA4				19'891.00		

INVESTISSEMENTS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
	6150.6700.05 Bulle - M4 - Entrée Ouest (Rue de Vevey) - Subv.Féd.à Red				467'368.00		
	6150.6700.17 Bulle - M19(c) - MD Tr. Coude-Pépinrière - Subv.Féd.à Red		85'937.00				
	6150.6700.18 Bulle - M19(d) - MD Ch. Pépinrière - Subv.Féd.à Red					86'010.00	
	6150.6700.19 Bulle - M19(e) - MD Granges-Rue de Vevey - Subv.Féd.à Red					228'540.00	
	6150.6700.22 Bulle - M20(c) - MD Tr. Champ-Barby-LTT - Subv.Féd.à Red					176'935.00	
	6150.6700.39 Riaz - M20(d) - MD Riaz-Rte de Morlon - Subv.Féd.à Red				36'795.00		
	6150.6700.44 Vuadens - M16(b) - Arrêt ZI-Gare - Subv.Féd.à Red		57'304.00				
	6150.6700.53 Bulle - 6.3 - Voie verte - Subv.Féd.à Red					1'321'600.00	
	6150.6700.64 Vuadens - M11 - Réaménag.trav.Vuadens - Subv.Féd.à Red				187'629.00		
	6150.6700.66 Vuadens - M16(a) - Terminus Z.I.Vuadens - Subv.Féd.à Red		70'246.00				
	6150.6700.68 Vuadens - M16(c) - Arrêt Sur le Dally - Subv.Féd.à Red		80'436.00				
	6150.6700.80 Bulle - A1 - Liaison Planchy-Combes - Subv.féd.à red.				743'938.00		
	6150.6700.81 Vuadens - A1 - Voie verte Planchy-Vuadens - Subv.féd.à red				404'800.00		
	6150.6710.00 Subventions cantonales à redistribuer		326'726.00				119'374.00

Chapitre 6 - Trafic et télécommunications

Les subventions reçues sont partiellement redistribuées en 2024 selon les statuts. Ces montants ont été transférés au bilan. Nous retrouvons les avances sous le compte 10430.00 et le solde des subventions à reverser sous le compte 20090.01.

INVESTISSEMENTS		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TI	348'549.25		300'000.00	90'000.00	24'850.50	
79	Aménagement du territoire	348'549.25		300'000.00	90'000.00	24'850.50	
790	Aménagement du territoire	348'549.25		300'000.00	90'000.00	24'850.50	
7900	Aménagement du territoire (en général)	348'549.25		300'000.00	90'000.00	24'850.50	
	7900.5290.03 Etudes générales					24'850.50	
	7900.5290.04 Honoraires étude PA 5	348'549.25		300'000.00			
	7900.6310.04 Subventions cantonales PA 5				90'000.00		

Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le montant de CHF 348'549.25 représente le montant facturé pour les études réalisées par notre mandataire dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5). La plupart des prestations ont été réalisées en 2024, ce qui explique le dépassement (+16%) du budget de CHF 300'000. Pour rappel, l'Assemblée des délégués a voté le 6 octobre 2023 un crédit de CHF 400'000.00 pour l'élaboration du PA5. Le solde de CHF 100'000 est inscrit au budget 2025.

Il présente le solde 2024 à décompter aux communes comme mentionné ci-dessous :

Mobul - répartition finale 2024

Communes	Comptes de Fonctionnement				Acomptes versés	Solde à décompter
	Administration	Amortissement	Transport	Total	Total	Total
Bulle	120'458.08	21'649.00	1'181'738.07	1'323'845.15	1'415'650.00	-91'804.85
Morlon	3'115.00	560.00	30'562.00	34'237.00	35'815.00	-1'578.00
Le Pâquier	5'975.00	1'074.00	-	7'049.00	7'921.00	-872.00
Riaz	12'280.00	2'208.00	120'541.00	135'029.00	149'198.00	-14'169.00
Vuadens	10'612.00	1'909.00	104'187.00	116'708.00	125'447.00	-8'739.00
Broc	10'393.00	-	-	10'393.00	12'757.00	-2'364.00
Echarlens	3'632.00	-	-	3'632.00	4'370.00	-738.00
Gruyères	9'892.00	-	-	9'892.00	11'536.00	-1'644.00
Marsens	8'929.00	-	-	8'929.00	10'406.00	-1'477.00
Total	185'286.08	27'400.00	1'437'028.07	1'649'714.15	1'773'100.00	-123'385.85

M. le Préfet remercie M. Bardy et les auteurs des comptes en question et passe la parole à Mme la Présidente de la commission financière, Mme Laurence Corninboeuf, pour la lecture de leur rapport.

Mme L. Corninboeuf donne lecture du rapport de la Commission financière et préavise favorablement les comptes de l'exercice 2024.

La commission financière, composée de Mme Guillet, M. Seydoux et moi-même, s'est réunie le 28 février dernier. Elle était accompagnée de Mme Laurence Jenny et M. Nicolas Bardy.

Nous avons examiné les comptes de fonctionnement et d'investissement 2024 et nous nous sommes penchés plus spécialement sur les différences avec le budget. Nous avons pu poser plusieurs questions auxquelles M. Bardy et Mme Jenny ont répondu à notre entière satisfaction.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement les comptes 2024 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégués de ce jour.

M. le Préfet remercie la Commission financière et demande à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2024, à main levée.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des délégués présents, approuve les comptes de résultats et d'investissements de l'exercice 2024, tels que présentés.**

6. Adoption du plan directeur d'agglomération / PA5

M. le Préfet passe la parole à Mme la Présidente pour les informations en lien avec le plan directeur d'agglomération / PA5.

Mme Roth Pasquier donne lecture du rapport ci-dessous :

Introduction/Contexte

Le projet d'agglomération de la 5^e génération (PA5) sera le quatrième déposé à Berne par Mobul, après ceux de 2007 (PA1), 2016 (PA3) et 2021 (PA4). Les trois projets précédents ont permis d'obtenir plus de 38 millions de francs de subventions fédérales. C'est à nouveau un projet ambitieux, comprenant 45 mesures infrastructurelles de priorité A (à réaliser entre 2028 et 2032), que l'agglomération déposera à Berne le 30 juin prochain.

Le PA5 poursuit les démarches initiées par les générations précédentes, en intégrant désormais quatre nouvelles communes (Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens) aux cinq déjà membres (Bulle, Le Pâquier, Morlon, Riaz et Vuadens). Élaboré en conformité avec les nouvelles directives fédérales (DPTA) et la Loi cantonale sur la mobilité (LMob), le PA5 est aligné avec le Plan directeur régional de La Gruyère et la Vision ferroviaire cantonale 2050+. Le PA5 a également valeur de Plan directeur d'agglomération (PDA).

Le PDA/PA5 est soumis à l'Assemblée des délégués de l'agglomération Mobul, pour adoption formelle, avant d'être transmis au Canton pour examen final et approbation. Le projet doit être déposé auprès de la Confédération le 30 juin 2025.

Consultation publique

La consultation publique s'est déroulée du 11 octobre au 10 décembre 2024 (2 mois). Une séance d'information publique a eu lieu le 7 novembre à la Maison du Gruyères à Pringy. Au total, 8 prises de positions ont été adressées à Mobul :

- 6 acteurs privés
- Transports publics fribourgeois (TPF)
- Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

En parallèle, le projet a été mis en consultation auprès des communes de l'agglomération et soumis l'examen préalable des services cantonaux du 11 octobre 2024 au 10 janvier 2025 (3 mois) :

- 9 communes
- 13 services cantonaux
- Association régionale de la Gruyère (ARG)

Le Comité de direction s'est déterminé sur les remarques et les observations exprimées. Les documents du projet ont ensuite été adaptés en conséquence. Des tableaux de suivi de la consultation publique ont été établis et joints au PDA/PA5.

PDA/PA5

Objectifs

- Poursuivre la planification dans la continuité des générations précédentes
- Construire vers l'intérieur de manière dense, mixte et qualitative
- S'adapter aux changements climatiques
- Améliorer la qualité des espaces publics
- Garantir les conditions d'accueil en emplois industriels
- Intensifier la mobilité piétonne au sein des secteurs urbains
- Rendre la mobilité cyclable intuitive et sûre
- Renforcer la mise en réseau des polarités par les transports publics
- Instaurer une approche multimodale de la sécurité routière
- Maîtriser l'accessibilité du trafic individuel motorisé

Documents (transmis aux délégués) :

- **Partie A – Rapport**
 1. Cadrage
 2. Compte rendu de la mise en œuvre des mesures (*à compléter pour mai 2025*)
 3. Analyse de la situation actuelle et de tendances
 4. Vision d'ensemble 2040
 5. Besoin d'action
 6. Stratégies sectorielles
 7. Mesures
 8. Annexes
 - A1 – Plans du projet
 - A2 – Plans indicatifs
 - A3 – Suivi de la consultation
- **Partie B – Mesures**
 - B1. Mesures paysages
 - B2. Mesures urbanisation
 - B3. Mesures transport à *Mesures pour lesquelles l'agglomération sollicite une participation de la Confédération (excepté les mesures SUP et AGGLO)*. Les mesures sont réparties aux horizons de réalisation A (2028-2032), B (2032-2036) et C (2036-2040). Seules les mesures à l'horizon A peuvent être cofinancées dans le cadre du PA5. Les mesures B et C participent à l'évaluation du PA5 par la Confédération

Le coût des mesures en priorité A est estimé à CHF 35'701'723.00 :

- Canton : CHF 2'537'049.00
- Canton et/ou communes : CHF 17'284'222.00 (*en attente de l'approbation du Plan sectoriel vélo du canton en 2026, lequel permettra de définir les clés de répartition du financement selon la LMob en vigueur*)
- Communes : CHF 15'880'452.00

Mobul espère bénéficier d'un cofinancement de 35 % à 40 % comme pour les PA précédents.

M. le Préfet remercie Mme la Présidente et demande s'il y a des questions.

Mme Sabine Guillet informe l'assemblée que la Commune de Riaz acceptera de valider ce PA5 mais souhaite faire part d'un certain mécontentement du Conseil communal de Riaz. Elle regrette, en premier lieu, que les remarques de la Commune de Riaz lors de la consultation n'aient pas été prises en compte par Mobul. Elle s'inquiète également d'importantes modifications de dernière minute, notamment l'ajout de contenu liant, qui représente un changement significatif entre le dossier mis en consultation et la version finale proposée ce jour à l'Assemblée des délégués pour adoption.

Le Conseil communal de Riaz estime que le dossier mis en consultation publique aurait dû être complet et qu'il est nécessaire de revoir le processus en vue de l'élaboration d'un prochain projet d'agglomération.

M. le Préfet remercie Mme Guillet et demande à Mme la Présidente si elle souhaite y répondre. Elle propose au Chef de projet Mobul de s'exprimer à ce sujet.

M. N. Bardy prend la parole. Il entend les remarques formulées par la Commune de Riaz et reconnaît que le processus doit être amélioré en vue de l'élaboration d'un nouveau projet d'agglomération. Il souhaite toutefois relever la particularité du PA5, du fait de l'intégration de quatre nouvelles communes au sein de l'agglomération début 2024. Ceci a laissé peu de temps à Mobul et à son mandataire pour élaborer le PA4 et le travail a été réalisé sur un rythme très intense.

En ce qui concerne la consultation publique, il explique que l'ensemble des remarques, y compris celles de la Commune de Riaz, ont été soumises au Comité de direction le 14.02.2025. Sur la base des propositions faites

par le mandataire, le Comité de direction a pris la décision d'intégrer ou pas les différentes remarques faites sur ce PA5. Il précise que l'ensemble des remarques, ainsi que la position du Comité de direction, sont recensés dans les tableaux de suivi de la consultation publique font partie intégrante du PA5 (annexe A3).

M. le Préfet le remercie et demande aux délégués d'adopter ce PA5, à main levée.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, adopte le plan directeur d'agglomération / PA5 tel que présenté et selon les documents transmis lors de l'envoi de l'ordre du jour.**

7. Divers

Mme le Préfet demande s'il y a des divers.

Aucun divers n'est formulé.

M. le Préfet remercie les Délégués et toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt cette assemblée à 07h50.

La Secrétaire
Laurence Jenny



Le Président
Vincent BOSSON, Préfet



Annexe I : Comptes de l'exercice 2024 signés
Annexe II : Rapport de la Commission financière

Bulle, le 17 mars 2025

Distribution :

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul

Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul

M. Nicolas BARDY, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle

M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

Mme Mélissa JOSEPH, Aménagiste (SeCA)

Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Secrétariat communal de Bulle

Secrétariat communal de Broc

Secrétariat communal d'Echarlens

Secrétariat communal de Gruyères

Secrétariat communal Le Pâquier

Secrétariat communal de Marsens

Secrétariat communal de Morlon

Secrétariat communal de Riaz

Secrétariat communal de Vuadens